

**Anonyme**  
**DOMINE QUIS HABITABIT**  
[Paris, Bibliothèque nationale de France, Rés. Vma ms 571, n° d.172]

© Jean Duron, 2020,  
Centre de musique baroque de Versailles

#### ATTRIBUTION

Ce motet est anonyme. Les attributions précédentes sont sans fondement (voir DOSSIER ATTRIBUTIONS).

#### SOURCE

Anonyme, [sans titre], dans *Recueil Deslauriers* (n° d.172), partition, ms, 352 x 220 mm, f. 145-146, F-Pn/ Rés Vma ms 571

(f. 145 et 145<sup>v</sup> en entier ; 1<sup>er</sup> système du f. 146)  
présence d'une partie de basse continue lorsque la basse vocale se tait.

#### DATATION – PROVENANCE

Aucun élément factuel ne permet de dater ce motet pour lequel aucune autre concordance n'a été établie.

#### UTILISATION LITURGIQUE

Tous les temps.

#### EFFECTIFS – DISPOSITION – INTERPRÉTATION

**sol2,ut2,ut3,ut4,fa3 / bc**

Ce motet est composé pour un chœur à cinq parties composé d'une partie d'enfants accompagnée par quatre pupitres de voix d'hommes : *haute-contre*, *taille*, *basse-taille* et *basse*, le tout étant soutenu par une basse continue.

#### NOTES SUR LE TEXTE

Psaume 14, versets 1-4, 7/ 7. L'altération du texte au second stique du premier verset (suppression de « quis ») est usuelle (voir par exemple Vincent Houdry, *La bibliothèque des prédicateurs*, 3<sup>e</sup> partie, tome premier, Lyon, Antoine Boudet, 1718, p. 180).

#### TEXTE & TRADUCTION

1. Domine, quis habitabit in tabernaculo tuo ? aut <sup>(a)</sup> requiescet in monte sancto tuo ?
2. Qui ingreditur sine macula, et operatur justitiam.
3. Qui loquitur veritatem in corde suo : qui non egit dolum in lingua sua.
4. Nec fecit proximo suo malum : et opprobrium non accepit adversus proximos suos.
7. Qui facit hæc : non movebitur in æternum.

<sup>(a)</sup> Marolles : « aut quis » ; voir ci-dessus.

1. *Seigneur qui habitera dans votre demeure, ou qui trouvera le repos sur votre sainte montagne ?*
2. *Celui qui marche en innocence, et qui exerce les œuvres de Justice.*
3. *Celui de qui la bouche ne dément point la vérité qu'il sçait en son cœur, et qui ne fait point servir sa langue au mensonge.*
4. *Qui ne fait point de mal à son prochain, qui n'écoute point volontiers des calomnies contre personne.*
7. *Celui qui se comportera de la sorte, jouïra d'un repos continuel, sans que jamais il puisse estre ébranlé.*

(traduction : Michel de Marolles, *Le Breviaire romain [...] en latin et en françois*, partie d'automne, Paris, Sébastien Huré et Frédéric Léonard, 1659, p. 23)